

GILBERT
CAULET



A U D I T
E X P E R T I S E
C O M P T A B L E
E T C O N S E I L

Membre du Groupe -



0 CHEMIN DE ST HENRI
: S 9 0 1 1 6
3322 MARSEILLE
: E D E X 1 6

EL. 0800 979 977
APPEL NON SURTAXÉ)
-mail : aecc.caulet@wanadoo.fr

**Association
LES PETITS DEBROUILLARDS PACA**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

AS au Capital de 600 000 Euros
CS MARSEILLE : B 399 468 016
IF : FR 03 399 468 016 00056
Code Activité 6920 Z
Inscrit au Tableau de l'Ordre des
EXPERTS COMPTABLES
E M A R S E I L L E
IF 10 00004502
Membre de la Compagnie
régionale des COMMISSAIRES
AUX COMPTES PRES LA COUR
D'APPEL D AIX-EN-PROVENCE

A U D I T
E X P E R T I S E
C O M P T A B L E
E T C O N S E I LMembre du Groupe -
 Exco
Omniconseils0 CHEMIN DE ST HENRI
: S 9 0 1 1 6
3322 MARSEILLE
: E D E X 1 6EL. 0800 979 977
(APPEL NON SURTAXÉ)
-mail : aecc.caulet@wanadoo.frAS au Capital de 600 000 Euros
CS MARSEILLE : B 399 468 016
IF : FR 03 399 468 016 00056
Code Activité 6920 Zinscrit au Tableau de l'Ordre des
EXPERTS COMPTABLES
E M A R S E I L L E
* 1 0 0 0 0 4 5 0 2membre de la Compagnie
régionale des COMMISSAIRES
AUX COMPTES PRES LA COUR
D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

Aux membres de l'Association LES PETITS DEBROUILLARDS PACA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LES PETITS DEBROUILLARDS PACA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie

« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivant exposés dans les notes suivantes de l'annexe des comptes annuels :

- Note "faits significatifs de l'exercice et de la clôture jusqu'à la date d'approbation des comptes" concernant l'impact non significatif du COVID-19 ;
- Note "changement de méthode d'évaluation et de présentation" concernant le changement de présentation des comptes financiers suite à la première application du règlement ANC 2018-06 qui n'a pas entraîné de changement de méthode au sein de l'association.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

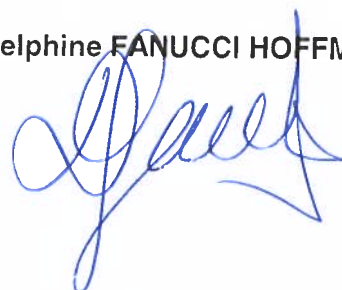
Fait à Marseille, le 28 mai 2021

Cabinet AECC Gilbert CAULET

Bruno GEERAERT
Commissaire aux Comptes
Président de la société AECC



Delphine FANUCCI HOFFMANN



BILAN

Actif	Du 01/01/2020 au 31/12/2020			31.12.2019
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES				
FONDS COMMERCIAL				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
AVANCES ET ACOMPTES (INCORPORELLES)				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	219 031.50	183 109.82	35 921.68	42 045.78
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	204 583.99	170 878.64	33 705.35	37 339.60
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 447.51	12 231.18	2 216.33	4 706.18
IMMOBILISATIONS EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	100.00		100.00	
PARTICIPATIONS EVALUEES SELON MISE EN EQUIVALENCE				
AUTRES PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	100.00		100.00	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	219 131.50	183 109.82	36 021.68	42 045.78
STOCKS ET EN-COURS				5 580.00
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES				5 580.00
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	3 009.85		3 009.85	2 000.00
CREANCES D'EXPLOITATION	1 145 618.19	127 837.10	1 017 781.09	532 136.96
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	135 368.42	31 370.00	103 998.42	117 735.28
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	1 010 249.77	96 467.10	913 782.67	414 401.68
CAPITAL SOUSCRIT APPELE, NON VERSE				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	1 141 068.19		1 141 068.19	208 929.40
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 644.02		3 644.02	421.20
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	2 293 340.25	127 837.10	2 165 503.15	749 067.56
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	2 512 471.75	310 946.92	2 201 524.83	791 113.34

AECC CAULET

SASU au Capital de 600 000 €
30, chemin de Saint Henn - CS 90116
13322 MARSEILLE CEDEX 16
RCS Marseille 399 468 016

BILAN

Passif	31/12/2020	31.12.2019
	Montant	Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	101 597.00	101 597.00
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES	175 069.20	113 413.64
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE	10 000.00	10 000.00
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU		
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	98 397.21	61 655.56
SITUATION NETTE (1)	385 063.41	286 666.20
AUTRES FONDS		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
RESULTATS SOUS CONTROLE DE TIERS FINANCIERS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	34 116.80	23 571.97
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)	34 116.80	23 571.97
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	419 180.21	310 238.17
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES	534 106.00	312 000.00
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)	534 106.00	312 000.00
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES		
TOTAL PROVISIONS (4)		
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES		
AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	240 106.58	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	19 566.48	16 573.22
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES		3 600.00
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	22 041.70	43 107.12
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	116 847.29	95 091.06
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	849 676.57	10 503.77
TOTAL DETTES (5)	1 248 238.62	168 875.17
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	2 201 524.83	791 113.34

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Toutes les écritures

	Du 01/01/2020 au 31/12/2020		31.12.2019
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	3 855.00		6 190.00
VENTES DE BIENS	530.00		
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	329 817.80		473 152.75
DONT PARRAINAGES			123 583.54
VENTES DE BIENS ET SERVICES		330 347.80	473 152.75
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 024 857.78		877 683.33
VERSEM. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	48 042.00		8.00
DONS MANUELS			
MECENATS	48 042.00		
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES	20 500.00		
PRODUITS DE TIERS FINANCIERS		1 093 399.78	877 691.33
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV. ET TRANSFERT CHGS			10 646.12
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES	227 000.00		122 231.87
AUTRES PRODUITS	480.78		172.89
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		1 655 083.36	1 490 084.96
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			780.00
VARIATION DE STOCK	5 580.00		
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		249 020.69	308 017.48
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	24 982.64		27 309.36
SALAIRES ET TRAITEMENTS	562 087.30		547 978.55
CHARGES SOCIALES	132 146.52		155 792.27
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	139 415.24		15 472.17
DOTATIONS AUX PROVISIONS			
REPORTS EN FONDS DEDIES	449 106.00		312 000.00
AUTRES CHARGES	17.13		318.60
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		1 562 355.52	1 367 668.43
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		92 727.84	122 416.53

AECC CAULET
SASU au Capital de 600 000 €
30, chemin de Saint Henri - CS 90116
13322 MARSEILLE CEDEX 16
RCS Marseille 399 468 016

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2020 au 31/12/2020		31.12.2019
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION	15.00		114.10
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	398.95		
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGE			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		413.95	114.10
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	106.58		
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)		106.58	
RESULTAT FINANCIER (3-4)		307.37	114.10
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION			3 294.27
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	43 278.90		11 416.79
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)		43 278.90	14 711.06
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	37 781.04		75 517.79
SUR OPERATION EN CAPITAL	135.86		68.34
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)		37 916.90	75 586.13
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)		5 362.00	-60 875.07

AECC CAULET
SASU au Capital de 600 000 €
30, chemin de Saint Henri - CS 90116
13322 MARSEILLE CEDEX 16
RCS Marseille 399 468 016

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2020 au 31/12/2020		31.12.2019
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)			
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		1 698 776.21	1 504 910.12
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		1 600 379.00	1 443 254.56
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		98 397.21	61 655.56
SOLDE DEBITEUR = PERTE			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE	151 310.61		
PRESTATION EN NATURE	20 620.40		
BENEVOLAT	400.00		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		172 331.01	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE	151 710.61		
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	20 620.40		
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		172 331.01	

AECC CAULET
SASU au Capital de 600 000 €
30, chemin de Saint Henn - CS 90116
13322 MARSEILLE CEDEX 16
RCS Marseille 399 468 016

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges		Répartition par nature de ressources	
TOTAL (875)	0.00	870 Bénévolat	
860 Secours en nature		870000 Contributions volontaires- Bénévolat	151 310.61
860000 Emplois des contrib volontaire	151 710.61	TOTAL (870)	151 310.61
TOTAL (860)	151 710.61	871 Prestations en nature	
861 Mise à disposition gratuite de biens		871000 Prestations en Nature	20 620.40
861000 Mise A Dispo de Biens	20 620.40	TOTAL (871)	20 620.40
		875 Dons en nature	
		875000 Dons en Nature	400.00
		TOTAL (861)	400.00
Total charges contributions volontaires	172 331.01	Total produits contributions volontaires	172 331.01

AECC CAULET
SASU au Capital de 600 000 €
30, chemin de Saint Henri - CS 90116
13322 MARSEILLE CEDEX 16
RCS Marseille 399 468 016

ANNEXES AUX COMPTES ANNUEL 2020

PREAMBULE

Description de l'objet social

L'objet social de l'association est de diffuser la culture scientifique et technique afin d'apporter une contribution fondamentale à l'éducation et à la formation des citoyens.

L'association territoriale se compose de membres, personnes physiques et morales, adhérents de l'association Les Petits Débrouillards (mouvement national) et rattachés à l'association territoriale qui votent à l'Assemblée Générale en région et au national.

Description de la nature et du périmètre des activités

L'association agit en dehors ou en complément des systèmes éducatifs institutionnels. Par la formation, l'organisation d'activités sur les territoires de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la réalisation et la diffusion d'outils pédagogiques, la mise en débat, l'association contribue à former des citoyens actifs, capables d'opinions réfléchies et critiques, acteurs de la construction du monde d'aujourd'hui et de demain.

Elle cible tous les publics et plus particulièrement les enfants et jeunes, en développant la prise de conscience du caractère complexe des relations entre sciences et sociétés.

Description des moyens mis en œuvre

L'association dispose de plusieurs ressources :

- les subventions de l'État, collectivités territoriales, établissements publics, organisations internationales et organismes privés
- la rétribution des services
- les rétributions provenant des structures juridiques associées de l'association
- les dons manuels et toutes autres ressources autorisées par la loi et la réglementation en vigueur

Une équipe de bénévoles et une équipe de salariés permanents et vacataires permettent la mise en place des activités sur les territoires.

L'exercice 2020

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 201 524,83 €

Le résultat net comptable est de un bénéfice de 98 397,21 €

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 30 avril 2021 (par visioconférence) lors du CA de clôture des comptes.

Les faits significatifs de l'exercice et de la clôture jusqu'à la date d'approbation des comptes

Face à la crise sanitaire, l'activité de l'association a été bouleversée. L'association a dû faire face et a su trouver des solutions pour innover et inventer d'autres modes d'action : en virtuel, distribution de boîtes d'expériences, création d'une plateforme numérique, etc.

Malgré le suivi de l'équipe, en partie nouvelle, des stagiaires, des adhérents et des volontaires, a pu être compliqué pendant les périodes de confinement et de télétravail, les activités ont été maintenues au maximum tout au long de l'année. Une activité exceptionnellement importante, facilitée par la formation d'animateurs en ligne avant l'été et par le lien constant avec les adhérents, a pu être gérée pendant l'été.

L'association a réalisé tout au long de l'année, un travail de réadaptation constant des projets, avec une coordination décuplée due aux annulations et reprogrammations permanentes. Toutes les possibilités ont été exploitées, d'un point de vue temporel, spatial, avec beaucoup de créativité de flexibilité et d'adaptation.

Afin de dépasser cette crise, l'association a fait appel aux aides pour l'activité partielle, ainsi qu'à la réduction de charges et aux aides spéciales Covid. Le Prêt Garanti par l'État mis en œuvre, ainsi que la réduction des coûts de fonctionnement classiques (déplacement, mission, coût de vie associative...) nous ont permis d'être un peu plus serein au niveau de la trésorerie.

Malgré les contraintes, l'association a pu aboutir des projets d'envergure, tel que la formation Parcours Tremplin Numérique où elle a accompagné une quarantaine de stagiaires vers l'acculturation professionnelle aux métiers du numérique.

L'association a aussi bénéficié d'opportunités générées dans l'été et à l'automne pour pallier ponctuellement à certains effets sociaux de la crise. Une partie des échéanciers des projets ont dû être renégociés, ce qui comporte un cumul de projets en début 2021.

Évènement postérieur à la clôture

La crise sanitaire se poursuit sur l'exercice 2021, cependant comme l'année dernière il n'y a pas d'impact sur l'association ainsi la continuité d'exploitation ne devrait pas remise en cause.

AECC CAULET
SASU au Capital de 600 000 €
30, chemin de Saint Henn – CS 90116
13322 MARSEILLE CEDEX 16
RCS Marseille 399 468 016

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés selon les principes et méthodes du plan comptable générale (règlement ANC 2014-03) en tenant compte des dispositions particulières précisées dans le titre III du livre IV du règlement ANC n° 2018-06.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- non compensation.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

Changement de méthode d'évaluation et de présentation :

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédente.

La première application du règlement ANC n° 2018-06 a entraîné un changement de présentation des états financiers. Nous avons reclassé les concours publics correspondant aux différentes aides à l'emploi (CUI-CAE-EAV, adultes relais, service civique, Fonjep), et la prise en charge des frais formation par OPCO pour un montant de 92 023,67€ qui étaient enregistrés l'année dernière en subvention pour un montant de 54 313,73€. L'application de ce règlement n'a pas entraîné de changement de méthode, toutes les méthodes préconisées par ce règlement étant déjà appliquées.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les

honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée probable d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 03 à 10 ans
Immobilisations moins de 500€	1 an

Les subventions d'investissement :

Les subventions d'investissements sont amorties selon la même durée que le bien financé partiellement par ces subventions.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière (engagements de départ à la retraite):

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Contributions volontaires :

Les contributions volontaires sont comptabilisées (sans impact sur le compte de résultat), sur les justificatifs dont les conventions, la fiche de bénévolat, les feuilles d'émargements des réunions.

AECC CAULET

SASU au Capital de 600 000 €
30, chemin de Saint Henri - CS 90116
13322 MARSEILLE CEDEX 16
RCS Marseille 399 466 019

2 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

2.1. Les Actifs Immobilisés :

- Immobilisations brutes au 31/12/2020 : 219 131,50 €
- Amortissements et provisions d'actif au 31/12/2020 : 183 109,82 €
- Immobilisations nettes au 31/12/2020 : 36 021,68€

Actif immobilisé	Valeur brute à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture
Immobilisations incorporelles	11 490,83	0,00	11 490,83	0,00
Immobilisations corporelles	322 800,88	5 589,90	109 359,28	219 031,50
Immobilisations financières	0,00	100,00		100,00
TOTAL	334 291,71	5 689,90	120 850,11	219 131,50

Amortissement et provisions	Valeur brute à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture
Immobilisations incorporelles	11 490,83	0,00	11 490,83	0,00
Immobilisations corporelles	280 755,10	11578,14	109223,42	183 109,82
Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	292 245,93	11 578,14	120 714,25	183 109,82

2.2. États des Stocks :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises	5 580,00	0,00	5 580,00	0,00
Matières premières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00
Production en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Travaux en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres produits en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	5 580,00	0,00	5 580,00	0,00

2.3. États des Créances :

Créance	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
Prêts	0,00	0,00	0,00
Autres créances	0,00	0,00	0,00
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	135 368,42	135 368,42	0,00
Créances Réseaux	100 597,83	100 597,83	0,00
Autres créances	909 651,94	388 973,65	520 678,29
Charges constatées d'avance	3 644,02	3 644,02	0,00
TOTAL	1 149 262,21	628 583,92	0,00

2.4. États des produits à recevoir :

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	0,00
Produits d'exploitation	1 465,71
Subventions/financements	0,00
Autres produits à recevoir	0,00
TOTAL	1 465,71

2.5. États des Provisions pour dépréciation des éléments de l'actif :

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes de tiers	0,00	127 837,10	0,00	127 837,10
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	127 837,10	0,00	127 837,10

AECC CAULET
 SASU au Capital de 600 000 €
 30, chemin de Saint Henri - CS 90116
 13322 MARSEILLE CEDEX 16
 RCS Marseille 399 468 016

3 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.1. Evolution des fonds propres :

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	101 597,00				101 597,00
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves	123 413,64	61 655,56			185 069,20
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	61 655,56		36 741,65		98 397,21
Situation nette	286 666,20	61 655,56	36 741,65		385 063,41
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	23 571,97		37 600,00	27 055,17	34 116,80
Provisions réglementées					
TOTAL	310 238,17	61 655,56	74 341,65	27 055,17	419 180,21

3.2. Evolution des Subvention d'investissements :

Nature de subvention d'investissement	Montant	Inscrit au résultat de l'exercice	Valeur net	Durée
Matériels divers / Etat	83 492,00	83 492,00	0,00	1-4 ans
Matériels divers / Région	12 400,00	5 600,63	6 799,37	1-4 ans
Matériels divers / Département	4 000,00	2 315,61	1 684,39	1-4 ans
Matériels divers / Communes	16 400,00	11 026,40	5 373,60	1-4 ans
autres	29 530,00	9 270,54	20 259,46	1-4 ans
TOTAL	145 822,00	111 705,18	34 116,82	

AECC CAULET
 SASU au Capital de 600 000 €
 30, chemin de Saint Henri – CS 90116
 13322 MARSEILLE CEDEX 16
 RCS Marseille 399 468 016

3.3. Provisions:

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligations similaires (IFC-retraite) ¹				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL (II)	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (I+II)	0,00	0,00	0,00	0,00

AECC CAULET
 SASU au Capital de 600 000 €
 30, chemin de Saint Henri - CS 90116
 13322 MARSEILLE CEDEX 16
 RCS Marseille 399 468 016

¹ La provision IFC est calculée conformément à la CC de l'animation soit 25% d'un mois de salaire par année d'ancienneté pour les 10 premières années + 33% pour les années au-delà de 10 ans

3.4. Etat des Fonds Dédiés :

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		A la clôture de l'exercice		
			Montant global	Dont remboursements	Transferts	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets dans dépenses au cours des deux derniers exercices
Classes internationales	33 000	33 000				33 000	
COP des jeunes	29 000	27 000	2 000			27 000	
Parcours Tremplin numérique	10 000	0	10 000			0	
Jeunesse en milieu rural	8 000	0	8 000			0	
Hétérotopies	6 000	0	6 000			0	
DILCRAH	3 000	0	3 000			0	
CDV La Garde	1 000	0	1 000			0	
Femmes et numériques	30 000	0	30 000			0	
DDCS+CAF - Club scientifique	4 000	0	4 000			0	
CAF - Echanges de savoirs	2 000	0	2 000			0	
Leader	28 000	25 000	3 000			25 000	
CDV Manosque	3 000	0	3 000			0	
Sudlab – activation numérique	14 000	0	14 000			0	
Respirations	30 000	0	30 000			0	
Actions éducatives CD13	24 000	0	24 000			0	
Educomedia – CAF	4 000	0	4 000			0	
Monde en transition	5 000	0	5 000			0	
EHVE	3 000	0	3 000			0	
SEXPO	15000	0	15000			0	
PDV Centre ville	5 000	0	5 000			0	
La Rose	15 000	0	15 000			0	
Découverte des métiers	10 000	0	10 000			0	
Castellas	5 000	0	5 000			0	
Malpassé St Just	6 500	0	6 500			0	
Littoral Séon	10 000	0	10 000			0	
Aubagne	4 000	0	4 000			0	
Port de Bouc	2 000	0	2 000			0	
Aix en Provence	2 500	0	2 500			0	
Séminaire culture science PACA	0	2 500				2 500	
Innova'science 2020	0	5 000				5 000	
Jeunes engagés à l'UICN	0	23 805				23 805	
Activ'Num (sud labs) 2020 (fonctionnement)	0	10 000				10 000	
Science Tour Biodiversité	0	18 000				18 000	
Osons l'égalité	0	16 000				16 000	
APERLAC stéréotype (83)	0	2 500				2 500	
APERLAC IA (06)	0	2 500				2 500	
Bidouille numérique Toulon	0	6 300				6 300	
EHVE	0	2 000				2 000	
Tremplin numérique (CAF)	0	3 000				3 000	

A vos baguettes La Seyne	0	1 700			1 700	
Numérique à la Seyne	0	3 000			3 000	
Laboratoire de bidouille (La seyne)	0	19 805			19 805	
Science Tour la Garde	0	1 200			1 200	
Science Tour Hyères	0	1 200			1 200	
Science Tour Draguignan	0	1 200			1 200	
Plateforme Brignoles	0	2 200			2 200	
E parentalité	0	25 000			25 000	
Tiers Lieux Ariane	0	10 000			10 000	
EHVE Grasse	0	2 000			2 000	
Radicalisation	0	4 000			4 000	
Club sciences Avignon	0	3 000			3 000	
Nautibus	0	10 000			10 000	
Périscolaire Avignon	0	716			716	
Colos apprenantes	0	24 000			24 000	
DILCRAH84	0	4 500			4 500	
Promeneurs du net	0	1 000			1 000	
Inclusion / stéréotype : mélange impossible	0	5 000			5 000	
Educomédia adolescents (CAF)	0	6 000			6 000	
EHVE (CAF 13)	0	7 000			7 000	
Un monde en transition (CAF)	0	6 000			6 000	
Clubs Transition	0	9 000			9 000	
Science Tour Calanques	0	1 000			1 000	
Sciences Dopamines et cerveau (Mildeca)	0	8 000			8 000	
Sciences Dopamines et cerveau (Mildeca)	0	2 000			2 000	
Bougez santé 2020 (VdM)	0	4 000			4 000	
Sexpo	0	23 000			23 000	
Cité Débrouillarde centre ville	0	17 000			17 000	
Saint Mauront	0	4 000			4 000	
Métiers de la Rose	0	11 000			11 000	
Malpassé	0	12 000			12 000	
Découvertes des métiers Malpassé	0	12 000			12 000	
Saint Canet	0	3 000			3 000	
Joliette panier	0	5 000			5 000	
Castellane	0	13 000			13 000	
Aubagne	0	4 000			4 000	
EHVE Salon (expo 3D)	0	8 300			8 300	
La Ciotat	0	5 000			5 000	
Contrat territoire lecture Marseille (DRAC)	0	20 000			20 000	
Collège éducomédia/code	0	16 000			16 000	
Collège cuisine ta santé	0	3 840			3 840	
Collège EHVE	0	3 840			3 840	

AECC CAULET

SASU au Capital de 600 000 €
30, chemin de Saint Henn - CS 90116
13322 MARSEILLE CEDEX 16
RCS Marseille 399 468 016

Contributions financières d'autres organismes						
Pensons la transition ensemble	0	5 000			5 000	
Cités débrouillardes La Rose	0	15 000			15 000	
Castellas	0	14000			14000	
Ressources liées à la générosité du public						
TOTAL	312 000	534 106	227 000	0	0	534 106

3.5. Etat des Fonds reportés liés aux legs ou donations:

Fonds reportés	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00

3.6. Etat des Emprunts et engagements financiers:

Etat des emprunts	Montant initial	Date	Durée	Taux d'intérêt	Capital à rembourser en début 2020	Capital à rembourser en 2020	Capital restant dû au 31/12/2020
Caisse d'Epargne n° 245741E	240 000,00	01/10/2020	12 mois	0,25%	240 000,00	0,00	240 000,00
TOTAL	240 000,00				240 000,00		240 000,00

3.7. Etat des Dettes:

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Établissements de crédit	240 106,58	240 106,58		
Dettes financières diverses	0,00	0,00		
Réseau Petits Débrouillards	19 566,48	19 566,48		
Fournisseurs	22 041,70	22 041,70		
Dettes fiscales et sociales	116 847,29	116 847,29		
Dettes sur immobilisations	0,00	0,00		
Autres dettes	0,00	0,00		
Produits constatés d'avance	849 676,57	600 223,57	249 453,00	
TOTAL	1 248 238,62	998 785,62	249 453,00	0,00

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	106,58
Emprunts et dettes financières diverses	0,00
Fournisseurs	3 395,30
Dettes fiscales et sociales	27 850,66
Autres dettes	0,00
TOTAL	31 352,54

AECC CAULET
 SASU au Capital de 600 000 €
 30, chemin de Saint Henri - CS 90116
 13322 MARSEILLE CEDEX 16
 RCS Marseille 399 468 016

3 - AUTRES INFORMATIONS

Notes sur les comptes de résultat

Ventilation des produits d'exploitation : 1 655 083,36 euros

Les produits d'exploitation de l'exercice se décomposent de la manière suivante :

Nature des produits d'exploitation	Montant HT	taux
Cotisations	3 855,00	0,23%
Prestations de services	330 347,80	19,96%
Concours publics	92 023,67	5,56%
CUI-CAE-EAV	12 188,1	0,74%
Adulte Relais	41 957,24	2,53%
Service civique	7 723,33	0,47%
FONJEP	29 565	1,79%
OPCO	590	0,03%
Subventions d'exploitations	932 834,11	56,36%
International (FSE, Erasmus+)	100 789,12	6,09%
Etat-Services Régionaux (DRRT, DRJS, ARS, Miledca, DRFDE, DRAC)	118 988,99	7,19%
Etat-Services Départementaux (DDCS, ANCT, Préf, DILCRAH, DREAL)	243 410	14,71%
Région Sud	107 500	6,49%
Conseils Départementaux (CD13,04,84)	104 080	6,29%
Intercommunalités	85 800	5,18%
Villes	57 366	3,47%
Organismes Sociaux (CAF)	110 300	6,66%
Établissements Publics (Parc Mercantour, HMP)	4 600	0,28%
Contributions financières	20 500,00	1,24%
Dons/ Mécènes/Fondations <small>(SNCF, Territoires solidaires, 13habitat, France Tiers Lieux, Uniclil, Logirem)</small>	48 042,00	2,90%
Report des ressources-subventions	227 000,00	13,71%
Autres produits divers	480,78	0,04%
TOTAL	1 655 083,36	100,00%

Les legs, donations et assurances-vie figurant au compte de résultat se décomposent de la manière suivante :

PRODUITS	0
<ul style="list-style-type: none"> ⊕ le montant perçu au titre d'assurances-vie; ⊕ le montant de la rubrique de produits «Legs ou donations» définie à l'article 213-9; ⊕ le prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés; ⊕ la reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés; ⊕ l'utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations 	
CHARGES	0
<ul style="list-style-type: none"> ⊕ la valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés; ⊕ la dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés; 	

🕒 le report en fonds reportés liés aux legs ou donations.

SOLDE DE LA RUBRIQUE	0
-----------------------------	----------

Autres informations relatives au comptes de résultat :

Le résultat exceptionnel s'élève à 5362 € dont 37 916,90 € de charges et 43 278,9 € de produits dont le détail est le suivant :

CHARGES EXCEPTIONNELLES	37 916,90
Charges sur exercices antérieurs	12 302,48
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	25 478,56
Valeur Nette comptable des éléments d'actifs cédés	135,86
PRODUITS EXCEPTIONNELS	43 278,90
Produits sur exercices antérieurs	14 523,73
Quote-part subvention investissement	27 055,17
Produits de cessions d'éléments d'actifs	1 700,00

Les transactions effectuées avec des personnes physiques ou personnes morales

Néant

DESIGNATION	NATURE RELATION	MONTANT	INFORMATIONS
TOTAL		0,00	

Tableau de valorisation -compte 8

Nom du local/ des bénévoles	Lieux	Mission/ qualification	Taux de valorisation	Nombre d'heures	Montant
Local Manosque	Manosque	Mise à dispo local	11020,40		11 020
Local Ollioules	Ollioules	Mise à dispo local	9600,00		9 600
Dons matériel France Bleu			400,00		400
Service civique		animation	12,08	11 535	139 341
CA-Bureau		expertise	20,83	224	4 515
Fiche collective de temps bénévole		Coordination	14,58	102	1 487
Fiche collective de temps bénévole		animation	12,08	494	5 968
TOTAL					172 331

Engagements hors bilan

Néant

Effectif moyen en ETP

Personnel salarié – contrat non spécifiques	ETP	NB CDD FEMMES	NB CDI FEMMES	NB CDD HOMMES	NB CDI HOMMES
Cadres	1,53	0	1	0	1
Non cadres	11,44	14	7	2	2
Vacataires	4,48	135	0	148	0
TOTAL	17,45	149	8	150	3

Autre personnel – contrat spécifiques	ETP	NB CDD FEMMES	NB CDI FEMMES	NB CDD HOMMES	NB CDI HOMMES
CUI-CAE- Emploi d'avenir	2,38	1	0	3	0
Mis à dispo	0,00	0	0	0	0
Mécénat de compétence	0,00	0	0	0	0
TOTAL	2,38	1	0	3	0

Personnel Non salarié	Stagiaire	Volontaire	autres (TIG,TNR...)	bénévole
Niveau 1	0,67	6,34		0,27
Niveau 2		0,00		0,06
Niveau 3		0,00		0,12
TOTAL	0,67	6,34	0,00	0,45

Les rémunérations des trois plus hauts cadres/dirigeants se lèvent à 84 419,43 €

AECC CAULET
 SASU au Capital de 600 000 €
 30, chemin de Saint Henri – CS 90116
 13322 MARSEILLE CEDEX 16
 RCS Marseille 399 468 016

Implantation géographique

Antennes/ comité local	Région	Dépt	Adresse	ETP salarié
Siège	PACA	13	38 rue Frédéric Joliot Curie MDI 13452 Marseille Cedex 13	2,82
Antenne Bouches- du-Rhône	PACA	13	51 avenue de Frais Vallon Bat A – local 6 13013 Marseille	6,72
Antenne Var	PACA	83	361 rue Romain Rolland 83180 Ollioule	2,11
Antenne Alpes de Haute Provence	PACA	4	10 rue Arthur Robert 04100 Manosque	2,13
Antenne Alpes Maritimes	PACA	6	19 rue Louis Garneray 06300 Nice	2,86
Antenne Vaucluse	PACA	84	13 rue Vénus d'Arles 84000 Avignon	3,19
Comité local Goutte d'eau	PACA	83	Vallabrègues	Bénévoles
Comité local de Banon	PACA	4	Banon	Bénévoles
Comité local Zéro Déchets	PACA	84	Digne-les-Bains	Bénévoles

Honoraires Commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du Commissaire aux comptes pris en compte pour l'année 2020 s'élèvent à 3'300 €.

AECC CAULET
SASU au Capital de 600 000 €
30, chemin de Saint-Henn – CS 90116
13322 MARSEILLE CEDEX 16
RCS Marseille 399 468 016